

V14 2026 13 :

Vœu relatif à l'indexation automatique et à la revalorisation significative des bourses sur critères sociaux (BCS) pour faire face à l'aggravation de la précarité étudiante dans le 14^e arrondissement

**Déposé par Carine Petit, Gwenaëlle Couénon, Mélody Tonolli
et les élu.e.s de la majorité municipale.**

Conseil d'arrondissement du 9 juin 2026

Considérant que Paris compte 400 000 étudiant.e.s, dont 150 000 boursier.e.s ;

Considérant que l'inflation persistante et que les crises géopolitiques récentes ont fragilisé davantage le pouvoir d'achat des étudiant.e.s, avec une remontée de l'inflation à 1,7 % en mars 2026, après une légère accalmie en 2024 et 2025 ;

Considérant que les arrêtés publiés au Journal officiel le 10 avril 2026 ont confirmé le gel des taux et des plafonds des bourses sur critères sociaux pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Considérant que ce gel intervient dans un contexte où le coût de la vie étudiante continue d'augmenter, notamment en matière de logement, d'alimentation et de transport ;

Considérant que la précarité étudiante à Paris a atteint un niveau critique, avec un étudiant sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté, un coût de la vie 30 % plus élevé que la moyenne nationale et des loyers en hausse de 20 % depuis 2020, rendant l'accès au logement privé incompatible avec les montants actuels des bourses sur critères sociaux (BCS) ;

Considérant l'action de la ville de Paris en faveur des étudiant.e.s, notamment par la production de 7 816 logements sociaux étudiants depuis 2012 ;

Considérant la mise en place par la ville de Paris du guide étudiant permettant de lutter contre le non-recours aux droits ;

Considérant que les BCS, dont bénéficient aujourd'hui 677 271 étudiant.e.s, constituent le principal outil public de soutien direct à la vie étudiante et jouent un rôle décisif pour l'accès, la poursuite d'études et la réussite des étudiant.e.s ;

Considérant que les BCS n'ont pas été revalorisées pour l'année scolaire 2026-2027, malgré une hausse cumulative du coût de la vie de 31,88 % depuis 2017, et que leur versement sur 10 mois seulement prive les étudiants de ressources sur la période estivale ;

Considérant que l'absence d'indexation automatique des bourses depuis 2017 a conduit à une érosion continue du pouvoir d'achat et un montant maximal de 633 €/mois, largement insuffisant face à un coût de la vie étudiante avoisinant les 1 000 €/mois ;

Considérant que les étudiant.e.s en formations sanitaires et sociales, dont les aides sont gérées par les régions, subissent une inégalité de traitement par rapport aux autres boursiers, alors que les CROUS pourraient assurer une gestion unifiée et plus équitable pour l'ensemble des ministères concernés ;

Considérant que les étudiant.e.s en BTS des lycées généraux et technologiques du 14^e rencontrent des difficultés majeures d'accès aux bourses, en raison de critères d'éligibilité trop restrictifs et de démarches administratives complexes, conduisant parfois à des renoncements aux études ;

Considérant que le système actuel ne répond plus aux besoins, qu'il ne permet ni de lutter efficacement contre la précarité, ni d'assurer une réelle égalité des chances ;

Sur proposition de Carine Petit, Gwenaëlle Couénon, Mélody Tonolli et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que l'État :

- garantit l'indexation automatique des taux et des barèmes des bourses sur critères sociaux sur l'évolution du coût de la vie ;
- procède à une revalorisation immédiate des bourses sur critères sociaux dès la rentrée 2026 ;
- revoit les plafonds de ressources afin d'éviter l'exclusion d'étudiant.e.s dont la situation économique n'a pas réellement évolué.
- étend le versement des bourses sur critères sociaux sur 12 mois pour tous les étudiant.e.s ;
- élargit les critères d'éligibilité aux BCS afin d'inclure les étudiant.e.s en alternance ;
- confie au CROUS, opérateur unique de gestion des aides pour le compte des ministères concernés (enseignement supérieur, agriculture, culture), la gestion de toutes les bourses étudiantes des formations sanitaires et sociales afin de garantir une égalité de traitement ;
- mène, en s'appuyant notamment sur le CROUS de Paris, une politique active contre le non-recours au droit.